



Litige avec un libraire dans une vente de livres d'occasion

Par **olymp34_old**, le **23/07/2007** à **14:12**

Bonjour,

Je suis allée vendre mes livres à librairie Gibert à Montpellier le 4/7/2007, la librairie me dit qu'un chèque me sera envoyé par la poste et nous sommes le 23 juillet 2007 et je n'ai toujours rien reçu est ce légal?

Sachant que depuis lundi 16/07/2007 j'ai appelé la librairie plus de 5 fois sans que ce litige avance.

Est ce que dans cette situation je peux demander à récupérer tous mes livres sachant que ces derniers sont déjà mis en rayon donc en vente. (sachant que ce n'est pas un système de dépôt vente)

Merci d'avance pour votre réponse et de l'attention que vous portez à ma demande.

Par **Jurigaby**, le **23/07/2007** à **17:07**

Bonjour.

Je connais bien cette librairie montpelliéraine même si pour ma part, j'y vais plutôt pour acheter mes bouquins.

Personnellement, je ne m'en ferai pas trop à votre place. Le courrier a très vraisemblablement dû se perdre.

L'avantage avec les chèques, c'est qu'il est facile de voir si ou non ils ont été encaissés.

Bon pour le reste, vous ne pouvez pas récupérer vos bouquins comme ça.

Le vendeur dispose d'un droit de rétention jusqu'au paiement du prix mais dans la mesure où vous leur avez délibérément donné vos bouquins, le droit de rétention n'existe plus.

Aussi, si ils tardent à vous payer, la seule solution sera d'ordre judiciaire.

Par **olymp34_old**, le **25/07/2007** à **01:26**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bonne continuation.

Salutations distinguées.